

Fédération Française des Échecs
Ligue des Echecs d'Occitanie
Championnat Départemental Jeunes Haute Garonne

Règlement

Le Championnat Départemental Jeunes 31, organisé par le Comité Départemental des Echecs de la Haute Garonne, constitue la phase départementale des qualifications pour le Championnat de France Jeunes.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 LISTE DES TOURNOIS

Le championnat est organisé en 5 tournois : U08 (Petits-Poussins), U10 (Poussins), U12 (Pupilles), U14 (Benjamins), U16 (Minimes), mixtes et féminines mélangés mais les qualifications se feront séparément catégories mixtes et féminines. Les féminines devront annoncer avant le début de la ronde quel tournoi, elles choisissent.

Dans chaque catégorie, sont décernés les titres de Champion(ne) de la Haute Garonne.

1.2 DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT

Le championnat aura lieu le 24 et 25 Novembre 2018 à l'Espace Monestié à Plaisance-du-Touch.

1.3 HORAIRES ET CADENCE

U12 (Pupilles) à U16 (Minimes) Cadence : 1h +30s

Samedi 24 Novembre :

Ronde 1 : 9h/12h

Ronde 2 : 12h30/15h30

Ronde 3 : 15h30/18h30

Dimanche 25 Novembre :

Ronde 4 : 9h/12h

Ronde 5 : 13h/16h

U10 (Poussins) – U8 (Petits-poussins) Cadence : 50min + 10s

Samedi 24 Novembre :

Ronde 1 : 10h/12h

Ronde 2 : 12h30/14h30

Ronde 3 : 14h30/16h30

Dimanche 25 Novembre :

Ronde 4 : 11h/13h

Ronde 5 : 13h30/15h30

1.4 INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le site CDE31 sous le lien suivant : <https://www.echecs-31.fr/Championnat-jeunes6Haute-Garonne-2018-2019>

Il est obligatoire de pointer sur place avant le début du tournoi pour être apparié à la 1ère ronde.

2. PARTICIPATION

2.1 CONDITIONS DE NATIONALITE ET DE LICENCE

Le Championnat est ouvert aux joueurs français et aux joueurs étrangers scolarisés en France, titulaires d'une licence A dans un club de la Haute Garonne. Les joueurs étrangers doivent s'être licenciés à la FFE au plus tard le 23 novembre de la saison en cours.

2.2 NOMBRE DE PLACES QUALIFICATIVES PAR DEPARTEMENT

Dans chaque catégorie d'âge féminin et mixte, la moitié des participants est qualifiée pour le championnat régional suivant la grille américaine et le départage choisi.

En cas de nombre impair de participants, le nombre de qualifiés est l'arrondi supérieur.

Les qualifiés d'office au championnat de France participant éventuellement au championnat départemental ne rentrent pas dans les calculs de participation.

2.3 QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES

Sont qualifiés les joueurs terminant à une place qualificative à l'issue des phases départementales.

2.4 QUALIFICATIONS D'OFFICE

Sont qualifiés à condition d'être titulaire d'une licence A dans un des clubs de la ligue avant le 23 novembre de la saison en cours, les joueurs qualifiés d'office pour le prochain Championnat de France Jeunes.

3. III. DÉROULEMENT

3.1 RÈGLES DU JEU

Les règles du jeu sont celles de la Fide à Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur au 1er janvier 2018. En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur incriminé perdra la partie.

3.2 CADENCE

Voir 1.c

3.3 APPARIEMENTS

Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook /version adoptée au 88e congrès — Goynuk (Turquie) en 5 rondes à l'aide du logiciel Papi.

3.4 FIN DE PARTIE

A l'issue de la partie, les joueurs rangeront les pièces sur l'échiquier et signeront leurs feuilles de partie en indiquant clairement le résultat. Les feuilles de partie seront déposées à la table d'arbitrage.

3.5 CLASSEMENT

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant un point, une nulle ½ point.
Départage : BULCHOLTZ tronqué – BULCHOLTZ - PERFORMANCE

4. ENCADREMENT

Chaque club assure l'encadrement de ses joueurs.

4.1 DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Le Comité directeur désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2 ARBITRAGE

Arbitre principal : Françoise Cwiek 06.86.61.73.48

Arbitre adjoint : Michael Schoettler, Andreas van Elst, Nicolas Sanchez

Club de Plaisance du Touch, **organisateur** : Marc Foing

Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par l'arbitre principal sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3 COMMISSION D'APPEL

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement.

Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Michaël SCHOETTLER, Andreas van ELST, Jacques BOUTHIER, Nicolas SANCHEZ, Elena DESTIC.